

Bretagne, Côtes-d'Armor
Binic-Étables-sur-Mer
quai Surcouf

Quai Surcouf (Binic fusionnée en Binic-Etables-sur-Mer en 2016)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22007894

Date de l'enquête initiale : 2007

Date(s) de rédaction : 2007

Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Binic, enquête thématique régionale Les ports de Bretagne

Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : quai

Compléments de localisation

commune fusionnée après inventaire Commune inventoriée sous le nom de Binic

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : . Domaine Public Maritime

Historique

Le quai Surcouf apparaît sur le plan de l'atlas daté de 1899 ; il est certainement plus antérieur et a pu être construit à la suite du quai Jean Bart, au début du 19ème siècle pour la 1ère partie dans le prolongement du quai Jean Bart (avec un escalier descendant à la grève). Sur le plan de l'atlas, on peut remarquer la disposition du quai rectiligne, faisant retour avec l'extrémité du quai Jean Bart. Le quai protégeait la falaise et les quelques bâtiments des Ponts et chaussées ainsi que le bureau du port à la fin du 19ème siècle. Le quai Surcouf fut prolongé juste après la Seconde Guerre mondiale, vers 1948, par un nouveau quai et mur de quai, qui remplaça un chemin empierré qui menait à la cale du môle de Penthievre. Ces quais ont été équipés au cours de la 2ème moitié du 20ème siècle de garde-corps et d'une promenade. A l'extrémité ouest du quai, on peut remarquer un ponton en béton sur pilotis qui supporte les annexes des embarcations de plaisance. L'appellation de Surcouf provient du fait que Surcouf était de la famille proche de Saulnier de Saint-Jouan.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle, 2e quart 20e siècle

Description

Le quai appelé aujourd'hui quai Surcouf est un quai rectiligne après un décrochement à son extrémité est, dans le prolongement à l'angle du quai Jean Bart, dont il représente la continuité. Le quai a été rectifié à cet angle au début du 20ème siècle pour élargir sa base dans la perspective du futur bassin à flot, et servir de barrage. Le mur du quai a un fruit assez prononcé à partir de ce décrochement. Il se termine par une cale qui prend racine entre le quai Surcouf et la jetée de Penthievre. Le quai mesure environ deux cent mètres pour une hauteur moyenne de 5 mètres.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : moellon

Typologies et état de conservation

État de conservation : inégal suivant les parties, restauré, remanié

Décor

Techniques : maçonnerie

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Annexe 1

Documents d'archives

20072206346NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S Suppl. 91.

20072206409NUCB : Collection particulière

Illustrations



Vue sur plan du port de Binic en 1899 : remarquer le quai Surcouf et les rochers en saillie, la présence du bureau du port et du magasin des Ponts et Chaussées (AD 22)
Phot. Guy Prigent, Phot. Charles Marie Guillemoto
IVR53_20072206346NUCB



Vue du quai Surcouf au début du 20ème siècle : remarquer le bâtiment des Ponts et Chaussées et les enrochements de défense contre la mer, en l'absence de quai continu (collection particulière)
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206409NUCB



Vue générale
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206439NUCA



Vue générale et forme des quais
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206410NUCA



Vue du mur de quai devant l'ancien bâtiment des Ponts et Chaussées
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206403NUCA



Vue du front de mer du quai Surcouf, investi par des immeubles et commerces et l'ancienne villa Galerne au-dessus de la falaise
Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206408NUCA



Vue du garde-corps et de la promenade devant le quai Surcouf
Phot. Guy Prigent



Vue de l'extrémité du quai Surcouf : remarquer le ponton aux annexes sur pilotis et la cale



Vue générale des quais et murs de quai : remarquer le fruit de mur et sa forte inclinaison

IVR53_20072206407NUCA



Vue du mur de quai :
remarquer les escaliers et
la partie du mur rejointoillé

Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206404NUCA

Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206406NUCA



Vue de l'extrémité de la
1ère partie du quai dans le
prolongement du quai Jean Bart

Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206402NUCA

Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206405NUCA



Vue générale du mur du quai :
remarquer l'appareillage des pierres

Phot. Guy Prigent
IVR53_20072206401NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Quais et cales du port de la commune de Binic (fusionnée en Binic-Etables-sur-Mer en 2016) (IA22007899) Bretagne, Côtes-d'Armor, Binic

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Port de Binic (Binic fusionnée en Binic-Etables-sur-Mer en 2016) (IA22007874) Bretagne, Côtes-d'Armor, Binic-Étables-sur-Mer

Auteur(s) du dossier : Guy Prigent

Copyright(s) : (c) Inventaire général ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor



Vue sur plan du port de Binic en 1899 : remarquer le quai Surcouf et les rochers en saillie, la présence du bureau du port et du magasin des Ponts et Chaussées (AD 22)

IVR53_20072206346NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent, Auteur de l'illustration : Charles Marie Guillemoto

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du quai Surcouf au début du 20ème siècle : remarquer le bâtiment des Ponts et Chaussées et les enrochements de défense contre la mer, en l'absence de quai continu (collection particulière)

IVR53_20072206409NUCB

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale

IVR53_20072206439NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale et forme des quais

IVR53_20072206410NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur de quai devant l'ancien bâtiment des Ponts et Chaussées

IVR53_20072206403NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du front de mer du quai Surcouf, investi par des immeubles et commerces et l'ancienne villa Galerne au-dessus de la falaise

IVR53_20072206408NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du garde-corps et de la promenade devant le quai Surcouf

IVR53_20072206407NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'extrémité du quai Surcouf : remarquer le ponton aux annexes sur pilotis et la cale

IVR53_20072206406NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale des quais et murs de quai : remarquer le fruit de mur et sa forte inclinaison

IVR53_20072206405NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur de quai : remarquer les escaliers et la partie du mur rejointoillé

IVR53_20072206404NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'extrémité de la 1ère partie du quai dans le prolongement du quai Jean Bart

IVR53_20072206402NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du mur du quai : remarquer l'appareillage des pierres

IVR53_20072206401NUCA

Auteur de l'illustration : Guy Prigent

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation